

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXTREME STENCIL ERASER

Publié le 27/06/2023 - Ver. n. 1 du 27/06/2023

# 1 / 15

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : EXTREME STENCIL ERASER

Code des commerces : CRM010

UFI: PV00-00WS-600M-94PF

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Cosmétiques, Reg 1907/06 dérogation, l'article 2, paragraphe 6, titre IV

Secteurs d'utilisation:

Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21]

Catégorie de produit:

Cosmétiques, produits de soins personnels

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Panthera srl

Via Giuseppe Galliano 60

76017 San Ferdinando di Puglia ( BT )

Tel +39 0883622737

Orari di lavoro: Lunedì - Venerdì 09:00-12:00 e 15:00-17:00

Working hours: Monday - Friday 09:00-12:00 and 15:00-17:00

info@pantheraink.it

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel +39 0883622737

- Centro antiveleni, Azienda ospedaliera "Papa Giovanni XXIII", tossicologia clinica, Dipartimento di farmacia clinica e farmacologia, piazza OMS 1, Bergamo - Tel. 800883300
- Centro antiveleni, Azienda ospedaliera universitaria Careggi, U.O. Tossicologia medica, via Largo Brambilla 3, Firenze - Tel. 0557947819
- Centro antiveleni, Azienda ospedaliera universitaria riuniti, viale Luigi Pinto 1, Foggia - Tel. 0881732326
- Centro antiveleni, Azienda ospedaliera Niguarda Ca' Grande, piazza Ospedale Maggiore 3, Milano - Tel. 0266101029
- Centro antiveleni, Azienda ospedaliera "Antonio Cardarelli", III Servizio di anestesia e rianimazione, via Antonio Cardarelli 9, Napoli - Tel. 0817472870
- Centro antiveleni, Centro nazionale d'informazione tossicologica, IRCCS Fondazione Salvatore Maugeri Clinica del lavoro e della riabilitazione, via Salvatore Maugeri 10, Pavia - Tel. 038224444
- Centro antiveleni, Ospedale pediatrico Bambino Gesù, Dipartimento emergenza e accettazione DEA, piazza Sant'Onofrio 4, Roma - Tel. 0668593726
- Centro antiveleni del Policlinico "Agostino Gemelli", Servizio di tossicologia clinica, largo Agostino Gemelli 8, Roma - Tel. 063054343
- Centro antiveleni Policlinico "Umberto I", PRGM tossicologia d'urgenza, viale del Policlinico 155, Roma - Tel. 0649978000
- Centro antiveleni dell'Azienda ospedaliera universitaria integrata (AOUI) di Verona sede di Borgo Trento, piazzale Aristide Stefani, 1 - 37126 Verona - Tel. 800011858

### RUBRIQUE2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXTREME STENCIL ERASER

Publié le 27/06/2023 - Ver. n. 1 du 27/06/2023

# 2 / 15

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Pictogrammes:  
GHS02, GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:  
Flam. Liq. 3, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2

Code(s) des mentions de danger:  
H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Le produit est un liquide qu'il enflamme aux températures avancées à 21° si subalterne à une source d'allumage.  
Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:



Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:  
GHS02, GHS07 - Attention

Code(s) des mentions de danger:  
H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:  
non applicable

Mentions de mise en garde:

Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 - Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant.

P242 - Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 - Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.

Stockage

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXTREME STENCIL ERASER

Publié le 27/06/2023 - Ver. n. 1 du 27/06/2023

# 3 / 15

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale

Contient:

Ethanol, Propan-2-ol, 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs., hydroxides, inner salts, 2-Pyrrolidinone, 1-éthényl-, homopolymère, 2-phénoxyéthanol, L-menthol, L-menthan-3-one, cineole, trans-menthone, [3R-(3 $\alpha$ ,3 $\beta$ ,6 $\beta$ ,7 $\beta$ ,8 $\alpha$ )]-octahydro-6-méthoxy-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène, linalyl acetate, (1S,5S)-2,6,6-triméthylbicyclo[3.1.1]hept-2-ène, (R)-p-mentha-1,8-diène;d-limonène, linalool, pin-2(10)-ène, (E)-anethole, 5-méthylheptan-3-one

UFI: PV00-00WS-600M-94PF

### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

Aucune autre information sur les risques

## RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Pas pertinent

### 3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Ethanol	>= 10 < 25%	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319 Limits: Eye Irrit. 2, H319 %C >=50; ATE oral = 10.470,0 mg/kg ATE dermal = 17.100,0 mg/kg ATE inhal = 117,0mg/l/4 h	603-002-00-5	64-17-5	200-578-6	01-2119457 610-43-XXX X
Propan-2-ol - FEMA -	>= 10 < 25%	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 ATE oral = 4.710,0 mg/kg ATE dermal = 12.800,0 mg/kg ATE inhal = 72,6mg/l/4 h	603-117-00-0	67-63-0	200-661-7	01-2119457 558-25-xxxx
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-d iméthyl-, N-coco acyl derivs., hydroxides, inner salts - FEMA -	>= 6 < 10%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	-	61789-40-0	263-058-8	01-2119489 410-39

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXTREME STENCIL ERASER

Publié le 27/06/2023 - Ver. n. 1 du 27/06/2023

# 4 / 15

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
		Facteur M1 ATE oral = 5.000,0 mg/kg ATE dermal = 2.000,0 mg/kg				
2-phenoxyethanol - FEMA -	>= 1 < 3%	Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	603-098-00-9	122-99-6	204-589-7	01-2119488 943-21-xxxx
2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer - FEMA -	>= 1 < 3%	Skin Sens. 1, H317 ATE oral = 100.000,0 mg/kg	-	9003-39-8	-	-
pin-2(10)-ene - FEMA - substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	< 0,1%	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Facteur M1 C(E)L50 (mg/l) = 1	-	127-91-3	204-872-5	01-2119519 230-54-000 5

### RUBRIQUE4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec: poudre, CO2

Attention : le produit est toxique pour entrer en contact avec la peau. Consulter le docteur.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

En cas d'incendie, utiliser: eau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXTREME STENCIL ERASER

Publié le 27/06/2023 - Ver. n. 1 du 27/06/2023

# 5 / 15

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

## RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulee dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

## RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXTREME STENCIL ERASER

Publié le 27/06/2023 - Ver. n. 1 du 27/06/2023

# 6 / 15

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Ne pas employer sur la grande surface dans les endroits habités.  
Pendant le travail ne pas fumer.  
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

Maintenir les récipients toujours très fermés.

Conserver toujours dans les endroits très aérés.

Ne pas fermer le récipient jamais hermétiquement, laissent toujours une possibilité de fuite.

Maintenir lointain des flammes, de l'étincelle et des sources libres de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Maintenir lointain des flammes et de l'étincelle. Éviter s'accumulent des frais électrostatiques.

Protéger contre la chaleur et l'exposition directe du soleil. Exploiter en bien aérée. Tenir loin de toute source d'ignition-ne pas fumer. Prendre des mesures préventives pour éviter les charges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs ou brouillards.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Outre les utilisations décrites à la section 1.2 ne sont pas couverts par d'autres usages spécifiques.

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

Ethanol:

WEL - Stato GBR - TWA/8h = 1920 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

TLV-ACGIH - STEL/15min = 1884 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

GBR - United Kingdom TLV-ACGIH ACGIH - EH40/2005 Workplace exposure limits ACGIH 2018

Alcole etilico (64-17-5) - OEL (IT)

Media ponderata (8ore) 1.000 ppm

Breve Termine 1.000 ppm

Breve Termine 1.000 ppm Fonte del valore limite: ACGIH

Procedura di monitoraggio suggerite : I metodi per i rilevamenti nell'atmosfera del luogo di lavoro devono osservare i requisiti previsti dalle norme DIN EN 482 e DIN EN 689.

Propan-2-ol:

WEL - Stato GBR - TWA/8h = 999 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm - STEL/15min = 1250 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm

TLV-ACGIH - TWA/8h = 492 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm - STEL/15min = 983 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

2-phenoxyethanol:

DNEL

Lavoratore industriale: 8.07 mg/m<sup>3</sup> - Consumatore: 2.41 mg/m<sup>3</sup> - Esposizione: Inalazione Umana - Frequenza: Lungo termine, effetti sistemici - Endpoint: Tossicità a dose ripetuta - Note: QSAR Lavoratore industriale: 34.72 mg/kg -

Consumatore: 20.83 mg/kg - Esposizione: Cutanea Umana - Frequenza: Lungo termine, effetti sistemici - Endpoint: Tossicità a dose ripetuta - Note: QSAR Consumatore: 17.43 mg/kg - Esposizione: Orale Umana - Frequenza: Lungo termine, effetti sistemici - Endpoint: Tossicità a dose ripetuta - Note: QSAR

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXTREME STENCIL ERASER

Publié le 27/06/2023 - Ver. n. 1 du 27/06/2023

# 7 / 15

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

---

pin-2(10)-ene

- Substance: Ethanol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 950 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 343 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 114 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 206 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 87 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,96 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 3,6 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,79 (mg/l)

Sol = 0,63 (mg/kg Sol)

- Substance: propane-1,2-diol

PNEC

Eau douce = 260 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 572 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 26 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 57,2 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 183 (mg/l)

STP = 20000 (mg/l)

- Substance: Propan-2-ol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 500 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 888 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 89 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 319 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 26 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 140,9 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 552 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 140,9 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 552 (mg/kg/Sédiment)

- Substance: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindeno[5,6-c]pyran

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 5,29 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 28,85 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 1,3 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 14,43 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 0,75 (mg/kg bw/day)

- Substance: linalool

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 2,8 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 2,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 0,7 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 1,25 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 0,2 (mg/kg bw/day)

- Substance: linalyl acetate

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXTREME STENCIL ERASER

Publié le 27/06/2023 - Ver. n. 1 du 27/06/2023

# 8 / 15

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

### DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 2,75 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 2,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 0,68 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 1,25 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 0,2 (mg/kg bw/day)

### PNEC

Eau douce = 0,011 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 0,609 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,0011 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,0609 (mg/kg/Sédiment)

Sol = 0,115 (mg/kg Sol)

## 8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:

Ménages privés (= public général = consommateurs):

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et aux consignes de sécurité. Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Mettre la masque d'usage

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Employer une protection respiratoire proportionnée (en 14387:2008).

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Ethanol

Propan-2-ol

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs., hydroxides, inner salts

2-phenoxyethanol



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXTREME STENCIL ERASER

Publié le 27/06/2023 - Ver. n. 1 du 27/06/2023

# 9 / 15

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	GEL COLORÉ	
Couleur	Non déterminé	
Odeur	Non déterminé	
Seuil olfactif	Non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Inflammabilité	Non déterminé	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non déterminé	
Point d'éclair;	Non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
pH	Non déterminé	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Solubilité	Non déterminé	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité et/ou densité relative	Non déterminé	
Densité de vapeur relative	Non déterminé	
Caractéristiques des particules	Non déterminé	

#### 9.2. Autres informations

##### 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Pas pertinent

##### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Pas pertinent

### RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Ethanol

Propan-2-ol

2-phenoxyethanol

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXTREME STENCIL ERASER

Publié le 27/06/2023 - Ver. n. 1 du 27/06/2023

# 10 / 15

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Ethanol

Propan-2-ol

2-phenoxyethanol

Éviter l'accumulation des frais électrostatiques.

Éviter le contact avec les substances brûlantes. Le produit peut être enflammé. chaleur, les flammes nues, des étincelles ou des surfaces chaudes.

### 10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = 50.000,0 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles,

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXTREME STENCIL ERASER

Publié le 27/06/2023 - Ver. n. 1 du 27/06/2023

# 11 / 15

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

Ethanol:

ECHA

OECD Guideline 401 (Acute Ingestion Toxicity)

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 10470

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 17100

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 117

Propan-2-ol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 4710

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 12800

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 72,6

Propan-2-ol

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs., hydroxides, inner salts:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

2-phenoxyethanol

2-Pyrrolidinone, 1-éthényl-, homopolymère:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 100000

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs., hydroxides, inner salts:

Relativement aux substances contenues:

Ethanol:

Tossicità per i pesci CL50 - Oncorhynchus mykiss (trout iridea) - 13000,00 mg / l - 96 h

CL50 - Oncorhynchus mykiss (trout iridea) - 10400,00 mg / l - 96 h

CL50 - Pimephales promelas (Pesce dei ciprinidi) - 15300,00 mg / l - 96 h

CL50 - altri pesci - 10000,00 mg / l - 24 h

C(E)L50 (mg/l) = 11200 Facteur M1

NOEC (mg/l) = 250 C(E)L50 (mg/l) = 1

Propan-2-ol

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs., hydroxides, inner salts:

C(E)L50 (mg/l) = 2

NOEC (mg/l) = 0,16

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXTREME STENCIL ERASER

Publié le 27/06/2023 - Ver. n. 1 du 27/06/2023

# 12 / 15

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

---

2-phenoxyethanol

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Ethanol

Propan-2-ol

2-phenoxyethanol

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ethanol

Propan-2-ol

2-phenoxyethanol

### 12.4. Mobilité dans le sol

Propan-2-ol

2-phenoxyethanol

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

## RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXTREME STENCIL ERASER

Publié le 27/06/2023 - Ver. n. 1 du 27/06/2023

# 13 / 15

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassée autorisée ou à incinération en conditions commandées. Actionner en accord aux dispositions locales et nationales en vigueur.

### RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 1993

Si soumis aux caractéristiques suivantes est ADR exemptés:

Emballages combinés: emballage intérieur 5 L colis 30 Kg

Emballage intérieurs placés sur des bacs à housse rétractable outer extensible: emballage intérieur 5 L colis 20 Kg



#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/IMDG: LIQUIDO INFIAMMABILE, N.A.S. (Ethanol, Propan-2-ol, cineole, (R)-p-mentha-1,8-diene;d-limonene)

ADR/RID/IMDG: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Ethanol, Propan-2-ol, cineole, (R)-p-mentha-1,8-diene;d-limonene)

ICAO-IATA: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Ethanol, Propan-2-ol, cineole, (R)-p-mentha-1,8-diene;d-limonene)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 3

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger : 3

ADR: Code de restriction dans tunnel : E

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 5 L

IMDG - EmS : F-E, S-E

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit ne présente pas un danger pour l'environnement

IMDG: Agent polluant marin : Pas

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

### RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Propan-2-ol

D.Lgs. 3/2/1997 n. 52 (Classificazione, imballaggio ed etichettatura sostanze pericolose). D.Lgs 14/3/2003 n. 65 (Classificazione, imballaggio ed etichettatura preparati pericolosi). D.Lgs. 2/2/2002 n. 25 (Rischi derivanti da agenti chimici durante il lavoro). D.M. Lavoro 26/02/2004 (Limiti di esposizione professionali); D.M. 03/04/2007 (Attuazione della direttiva n. 2006/8/CE). Regolamento (CE) n. 1907/2006 (REACH), Regolamento (CE) n. 1272/2008 (CLP), Regolamento (CE) n.790/2009. Regolamento (UE) n. 286/2011 (ATP 2 CLP)

. D.Lgs. 21 settembre 2005 n. 238 (Direttiva Seveso Ter). Regolamento (CE) n. 648/2004 del Parlamento europeo e del Consiglio, del 31 marzo 2004, relativo ai detersivi . Regolamento (CE) 453/2010 del Parlamento Europeo. DLgs 334/99 - Attività a rischio di incidenti rilevanti . DLgs 152/99 - Tutela della acque - scarichi idrici . DPR 203/88 - Emissioni in atmosfera . DLgs 22/97 - Norme sui rifiuti, sugli imballaggi e sui rifiuti di imballaggio.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXTREME STENCIL ERASER

Publié le 27/06/2023 - Ver. n. 1 du 27/06/2023

# 14 / 15

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

### Principali fonti bibliografiche:

ECDIN : Environmental Chemicals Data and Information Network- Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's Dangerous Properties of Industrial Materials - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

CESIO - Classification and labelling of anionic, nonionic surfactants (1990)

Direttiva 67/548 29° Adeguamento

Direttiva 1999/45/CE

Direttiva 2001/60/CE

Regolamento (CE) 1272/2008 CLP

Regolamento (CE) 1907/2006 REACH

Regolamento (CE) 453/2010

Regolamento (CE) 1223/2009

Regolamento (CE) n. 648/2004 del Parlamento europeo e del Consiglio, del 31 marzo 2004

Regolamento (CE) n. 790/2009 (ATP 1 CLP) e (UE) n. 758/2013

Direttiva 76/768/CEE

The Merck Index Ed. 10

HADLING Chemical Safety

European Chemicals Bureau: Existing Chemicals, <http://ecb.jrc/existing-chemicals/>

Sigma-Aldrich S.r.l

Sigma-Aldrich Co. LLC.

Gruppo BASF

Istituto Superiore di Sanità Viale Regina Elena 299 - 00161 - Roma (I)

A.C.G.I.H. – Documentary of the Threshold Limit Values

SIGMA-ALDRICH – Library of Chemical Safety Data

BOZZA MARUBINI M. et al. – Intossicazioni acute. Meccanismi, diagnosi e terapia. OEMF

BREThERICK – Bretherick's Handbook of Reactive Chemical Hazards

ECETOC – Monographs, Technical Reports, Special Reports, Documents, Joint Assessment of Commodity Chemicals

EPA – Chemical Emergency Preparedness Program – Interim Guidance – Chemical profiles

IARC – Monographs on the Evaluation of the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans

PATTY – Industrial Hygiene and Toxicology (3 Ed.)

SAX – Dangerous Properties of Industrial Materials (7 Ed.)

INRS – Fiche toxicologique (CD-ROM ed. 2002)

INRS – Réaction Chimiques Dangereuses

IPCS – Environmental Health Criteria

IPCS – Concise International Chemical Assessment Document

ITI – Toxic and Hazardous Industrial Chemical Safety Manual

IUCLID – International Uniform Chemical Information Database (CD-ROM)

KEITH & WALTERS – Compendium of Safety Data Sheets for Research and Industrial Chemicals

VCH

VERSCHUEREN K. – Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals – 2 E(5.)

MERCK & Co. – The Merck Index

NIOSH/RTECS – Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

WEAST – Handbook of Chemistry and Physics

NFPA – Fire Protection Guide for Hazardous Materials, National Fire Protection Boston – National Fire Codes Vol 13

DUTCH ASSOCIATION OF SAFETY EXPERTS – Handling Chemicals Safety

catégorie Seveso:

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)

Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXTREME STENCIL ERASER

Publié le 27/06/2023 - Ver. n. 1 du 27/06/2023

# 15 / 15

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE16. Autres informations

#### 16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

H226 - Liquide et vapeurs inflammables. Procédure de classement: Sur la base de données de test

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. Procédure de classement: Méthode de calcul

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. Procédure de classement: Méthode de calcul

The information relates to the product knowledge at the date of this sheet. The product should not be used for purposes other than those specified.

The information contained in this Safety Data Sheet is based on our current knowledge and current EU and national laws, as the users' working conditions are beyond our knowledge and control; However, they can not be all inclusive and shall be used only as a guide. The product is wrong used for purposes other than those listed. It 's always the user's responsibility to comply with hygiene, safety and environmental protection provided by applicable laws.

\*\*\* This sheet supersedes any previous edition. \*\*\*